Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 24 septembre 2020

2020-4-9

PAR Prefecture
024-242400752-20200924-2020_4_9-DE
Reçu le 02/10/2020
Publié le 02/10/2020

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
16/09/2020

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, FAURE Michèle, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, LAGARDE Bernadette, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine,

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, KARP Michel, MEYNIER Patrick, PRIVAT Pascal, CHEVAL René (Paul), CHIPEAUX Raphaël, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN)

Absents et excusés : COUTURIER Pierre-Yves - CHASSAIN Thérèse est représentée par son suppléant Guillaume REBEYROL - COMBEAU Bertrand (pouvoir à Françoise DECARPENTRIE)

M Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

Désignation des commissions et Comités de pilotage

Commission PLUI :

Dans le cadre de l'opération menée au titre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), une commission avait été créée. Compte tenu du renouvellement des élus, des représentants des communes doivent être désignés.
Il convient de désigner 1 représentant titulaire+ 1 suppléant par commune.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- DESIGNE comme suit les représentants dans le cadre du PLUI :

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 28 septembre 2020
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture
024-242400752-20200924-2020_4_9-DE
Reçu le 28/09/2020
Publié le 02/10/2020

Commune	Titulaire	Suppléant
CHALAIS	JARRY Bernard	FAYE Jean-Louis
CORGNAC	MAZEAU Emmanuel	MAGNE Muriel
EYZERAC	BAPPEL Annick	BOST Claude
FIRBEIX	FRANCOIS Philippe	GAYOUT Rémi
JUMILHAC	MAURUSSANE Annick	BUISSON Jean-Marc
LA COQUILLE	FAURE Michèle	PRIVAT Pascal
LEMPZOURS	CHASSAIN Thérèse	REBEYROL Guillaume
MIALLET	GOURBILLE Bernard	PIVETEAU Loïc
NANTHEUIL	DOOM Mathieu	BLANCHARD Doris
NANTHIAT	JOUANEAU Jean-Claude	MEYNIER Paul
NEGRONDES	DECARPENTRIE Françoise	COMBEAU Bertrand
ST FRONT D'A.	LEGENDRE Véronique	Frédéric DESSOLAS
ST JEAN DE C.	SEDAN Francis	DUMONT Annick
ST JORY	VAURIAC Bernard	MASSY Alain
ST MARTIN DE F.	AUGEIX Michel	BILLAT Catherine
ST PAUL	GARNAUDIE Didier	SAINTONGE Isabelle
ST PIERRE DE C.	BANCHIERI Philippe	BESSE Franck
ST PIERRE DE F.	CHABAUD Gilbert	FAYEMENDY Joël
ST PRIEST	LIVYNS Joël	CARUANA Philippe
ST ROMAIN St C.	RANOUIL Michel	LAFON GUY
THIVIERS	SAERENS Grégory	HYVOZ Isabelle
VAUNAC	JUGE Jean-Claude	ROUSSEAU Pierre

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 28 septembre 2020
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication.